

## Amendement au budget 2021 – subsides énergies renouvelables

Le rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions (Emission gap report) est clair : le monde continue de se diriger vers une augmentation de la température supérieure à 3°C au cours de ce siècle, bien au-delà des objectifs de l'Accord de Paris qui consistent à limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C et à viser 1,5°C. Nous devons impérativement accroître nos ambitions en matière de lutte contre le changement climatique.

<u>Budget actuel :</u> 4 /240000/ /99030 Subvention d'investissement 10.000	<u>Amendement proposé :</u> 4 /240000/ /99030 Subvention d'investissement <b>500.000</b>
---	--

Motif : La ville de Luxembourg doit encourager ses citoyens à investir dans les énergies renouvelables et ainsi contribuer activement à la lutte contre le changement climatique. Nous vous demandons donc d'augmenter ce poste budgétaire et de donner des subsides non seulement pour les investissements dans les installations thermo-solaires, comme c'est le cas actuellement, mais aussi pour les installations photovoltaïques. Un accroissement des actions de promotion de ces subsides sera également nécessaire.

Luxembourg, le 11 décembre 2020

Linda Gaasch  
Conseillère communale déi gréng